

Tri des déchets : où en est-on ?

Le tri sélectif simplifié dans les bacs jaunes

Depuis un an, vous pouvez déposer TOUS les emballages dans les bacs à couvercle jaune présents sur les points d'apport volontaire des déchets. Qu'ils soient en plastique, polystyrène, carton ou métal, on ne se pose plus la question : ils vont tous au recyclage et plus dans notre poubelle de cuisine !



Le compost : on s'y met tous !

A partir du 1^{er} janvier 2024, il devient obligatoire d'avoir une solution pour trier ses biodéchets. De quoi s'agit-il ?

Les biodéchets sont les épluchures de légumes, les restes de repas, les coquilles d'œuf... L'objectif est de ne plus les mettre dans la poubelle de cuisine afin de les valoriser en compost, plutôt que de les enfouir ou de les incinérer, procédés dommageables pour l'environnement et coûteux. Pour répondre à cette obligation nationale, la communauté de communes, qui est responsable de la collecte et du traitement des déchets, a choisi de développer les solutions de compostage. Deux options s'offrent à vous : l'achat d'un composteur à tarif réduit (25€ au lieu de 65€) en le commandant sur www.vaison-ventoux.fr ou en contactant la communauté de communes (04 90 36 16 29) ou déposer vos biodéchets sur l'aire de compostage collectif installée sur notre commune. Celle-ci est aménagée devant les ateliers municipaux. Une plaquette vous expliquant le fonctionnement du compostage collectif a été éditée par la communauté de communes. Elle est disponible à la mairie, sur www.vaison-ventoux.fr ou à la communauté de communes.

